

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 5 décembre 2025
N° CP-2025-9-6-3
N° applicatif 13708

6 ème Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

Service consulté

MÉCÉNAT EN FAVEUR DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE "LUNE" DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

Résumé : Parmi les orientations renouvelées pour la culture et le rayonnement de l'Alsace portées par la Collectivité européenne d'Alsace, figure l'ambition de déployer une politique de culture scientifique, technique et industrielle.

La Collectivité européenne d'Alsace par l'intermédiaire du Vaisseau, son établissement de culture scientifique, technique et industrielle, a développé une nouvelle exposition didactique sur le thème de l'exploration spatiale et plus précisément sur le retour programmé des humains sur la Lune.

L'aventure lunaire fait rêver, mais pouvons-nous vivre sur la Lune ? Au travers de mises en situation ludiques et interactives, l'exposition "Lune" invitera les visiteurs à expérimenter et interroger ce désir qui pousse les humains à retourner sur notre satellite naturel, et à imaginer s'y établir dans l'avenir.

Comprendre, inspirer, agir, réfléchir, les grands objectifs de l'exposition "Lune" se déclinent de la manière suivante :

- Prendre connaissance et conscience des enjeux et des défis de l'exploration lunaire du 21ème siècle ;
- Promouvoir une culture scientifique et une culture spatiale qui favorisent la diversité ainsi que l'engagement personnel du public ;
- Mobilier les ressources de l'imaginaire pour explorer des futurs possibles et stimuler une réflexion critique quant à leurs implications.

Le présent rapport a pour objet de proposer la poursuite du mécénat financier engagé en 2024 par la société VEGA Technique SAS en faveur de l'exposition "Lune" pour un montant de 17 000 € au titre de l'exercice 2025.

Une démarche de mécénat pour promouvoir la culture scientifique et renforcer les liens avec le monde industriel

Le Vaisseau, centre de culture scientifique, technique et industrielle de la Collectivité européenne d'Alsace, est un lieu d'éveil et de découverte destiné aux enfants de tout âge et de toutes nationalités puisqu'il est trilingue (français, allemand et anglais).

La société Vega Technique SAS est un leader mondial dans la fabrication de capteurs pour la mesure et la détection de niveau et de pression, ainsi que d'appareils et de logiciels pour l'intégration dans les systèmes de commande de process.

Le développement du mécénat d'entreprise entre le Vaisseau et le milieu de l'entreprise permet également de renforcer le lien entre les sciences et l'excellence industrielle et artisanale ainsi que la place de la science et la portée de ses enseignements auprès des plus jeunes.

C'est pourquoi l'exposition « Lune », à la croisée des imaginaires et des enjeux technologiques, souhaite favoriser les échanges entre le monde de l'industrie et les citoyens :

- Promouvoir les activités du domaine aéronautique et spatial auprès du grand public en faisant découvrir les métiers ainsi que les savoir-faire d'un secteur d'avenir ;
- Transmettre le goût des sciences au jeune public, en particulier aux jeunes filles, et susciter des vocations vers les carrières scientifiques et techniques ;
- Valoriser la responsabilité sociale et l'engagement territorial des entreprises au travers de leur soutien pour la mise en place d'actions de médiation scientifique à destination des publics éloignés du champ culturel ;
- Faire rayonner les projets d'investissement et développement sur le territoire en présentant au grand public l'image d'une industrie innovante et moderne.

Ainsi, et pour la deuxième année consécutive, l'entreprise VEGA Technique SAS poursuit son engagement dans la réalisation de l'exposition « Lune » par un mécénat à la hauteur de celui proposé en 2024 (CP 2024-10-6-2 du 16 décembre relative au mécénat dans le cadre de l'exposition « Lune ») pour un montant total de 17 000 € au titre de l'exercice 2025.

En contrepartie de ce mécénat financier, l'entreprise VEGA Technique SAS bénéficiera d'une visibilité sur certains supports de communication de l'exposition, d'invitations et d'une mise en valeur à l'occasion de l'inauguration de l'exposition, d'entrées gratuites au Vaisseau pour ses salariés et partenaires, ainsi que d'une possibilité de privatisation des espaces proposés au Vaisseau dans le cadre de manifestations privées, sur consultation.

Les actions de mécénat sont encadrées par la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et par l'article 238 bis du Code Général des Impôts permettant aux entreprises mécènes d'opérer une déduction fiscale.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, au titre de la politique de culture scientifique, technique et industrielle, la poursuite d'un mécénat financier avec la société VEGA TECHNIQUE SAS, d'un montant total de 17 000 € au titre de l'exercice 2025 pour l'exposition temporaire « Lune » du Vaisseau ;
- d'autoriser l'octroi de contreparties matérielles et immatérielles à la société VEGA TECHNIQUE SAS, dans la limite de 25 % du montant octroyé au titre du mécénat, conformément aux dispositions de la convention jointe en annexe au présent rapport ;

- d'approuver la convention de mécénat jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

La recette sera inscrite sur l'imputation suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P176	O005	P176E02	T100	1334 - 75 - 756-311	17 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.